
Sur l'autonomie stratégique dans les filières industrielles d'avenir :

Cela a été dit, la pandémie comme l'agression russe à l'égard de l'Ukraine nous appellent à écrire un nouveau chapitre de l'histoire de l'Union Européenne (UE). Pour conforter si ce n'est sauvegarder notre modèle commun fondé sur la démocratie et le respect des droits de l'Homme, l'Europe du marché doit être intégrée dans un modèle de puissance au service de la paix, des enjeux climatiques à relever immédiatement et du progrès social.

Indéniablement, l'autonomie stratégique est un des moyens de cette ambition politique majeure !

A partir de là, **l'autonomie stratégique** que nous appelons tous de nos vœux pourrait être développée selon trois axes appelant quelques questionnements.

Le 1^{er} axe est relatif aux **sources d'approvisionnements en ISV** (Intrants Stratégiques Vulnérables) qui, après analyse et définition, doivent être **davantage diversifiées** à l'échelle des États.

Et à l'échelle de l'Union, quand des partenariats commerciaux existent ou sont possibles, des alliances stratégiques d'approvisionnement doivent être nouées.

Et si la diversification n'est pas possible, pour des questions de « **compétitivité coût** » de produits indispensables mais à faible valeur ajoutée par exemple, alors l'UE doit faciliter ou subventionner les stockages.

Monsieur le Commissaire européen, quelles sont les actions que vous entendez prendre, dans les mois et années à venir, pour sécuriser notre approvisionnement et nos capacités dans les filières de demain ? Soutenez-vous les pistes évoquées aujourd'hui en France, comme les prises de participation dans des entreprises productrices de matières premières hors Europe ? Quelle est votre position à propos des mines dans l'UE ?

Et enfin, pour les ISV « **à la frontière technologique** », il faut favoriser l'innovation pour produire **de façon compétitive** au sein des États ou en coopération intra-européenne.

Au-delà des ISV, c'est ce qui a été lancé ou relancé avec les PIIEC (Projets Importants d'Intérêt Européen Commun) touchant aux secteurs industriels stratégiques pour la transition.

Sous réserve de confirmation dans la durée et de pertinence par les résultats, on voit à cet égard que s'opère une inflexion doctrinale majeure de la politique de l'Union.

Au principe jusqu'ici quasi exclusif de « **la concurrence libre et non faussée** » s'ajoute la reconnaissance de fait, les PIIEC en sont l'exemple, de démarches industrielles verticales, intégrées voire protégées compte tenu de leurs enjeux d'intérêt général européen.

Faut-il Monsieur le Commissaire, y voir une évolution doctrinale **nécessaire** pour nous permettre de gagner en autonomie ou en résilience, dans un concert international où la concurrence est trop souvent biaisée ou faussée entre blocs continentaux, je pense à la Chine et aux USA pour les marchés du numérique par exemple ?

Dans le même ordre d'idée, pensez-vous que nous puissions rester longtemps encore sans une **réelle** prise en compte de la **juste** valeur du carbone, aux frontières de l'Union et dans l'Union ? Je vous remercie.